

Communiqué de l'AFEP

Processus de qualification en Section 05 (« Sciences économiques ») du Conseil National des Universités :

Une ouverture tactique pour mieux masquer une logique structurelle inchangée

Paris, le 16 Mars 2015

L'AFEP est parvenue, par son action, à mettre la question du pluralisme en économie au cœur du débat académique, médiatique et politique. Elle a permis l'ouverture d'une véritable voie de droit commun pour les professeurs d'économie et contribué à mettre sous surveillance la Section 05 du CNU et ses pratiques.

Le ministère, reprenant l'argument du manque de pluralisme en économie et de ses effets désastreux (aux plans scientifique, pédagogique mais aussi démocratique) a indiqué qu'il ferait un bilan collectif du processus de qualification et de recrutement en économie en 2015.

C'est maintenant l'heure d'un premier bilan de la session de qualification des maîtres de conférences aux fonctions de Professeur des Universités (le grade supérieur) en Section 05 :

- (1) *quantitativement* la Section 5 a qualifié une moitié des dossiers déposés, avec beaucoup moins de « non *mainstream* » (31 dossiers « pluralistes » qualifiés pour 88 *mainstream* (1/4, 3/4)). Même si ces dossiers étaient moins nombreux, le taux de qualifiés parmi les « non *mainstream* » aurait dû être bien plus important au vu du stock de candidats n'ayant pas bénéficié des voies de recrutement de professeurs par le passé ;
- (2) On constate plusieurs incohérences « temporelles » dans les décisions : tel collègue qui était classé premier sur un poste en 2014 mais qui n'avait pas pu être recruté parce que non qualifié a été qualifié en 2015 ; tel autre collègue qualifié l'an dernier alors qu'il avait été classé quatrième sur un poste de Professeur (donc *a priori* non susceptible d'avoir le poste) a été écarté cette année sans aucune justification alors qu'il avait maintenant de réelles chances d'obtenir un poste... Il semble donc qu'il y ait eu certain mix stratégique entre qualification et perspective de recrutement, visant à éviter le recrutement de certains candidats.
- (3) La qualification des dossiers a été jugée selon des critères à géométrie variable, ces incohérences indiquant un certain « arbitraire » dans les décisions prises. Tel candidat a été pénalisé parce qu'il était aux frontières de

la discipline¹, tel autre, hétérodoxe, était jugé trop jeune pendant que tel autre, issu du « mainstream » était qualifié en dépit de son jeune âge et de la jeunesse de son dossier...

Ces incohérences ont une cause claire : il n'y a eu aucune réflexion de fond sur les modalités d'évaluation, qui sont donc restées identiques, mais avec des marges d'interprétation dont la logique est parfaitement obscure, et conduit à l'arbitraire... Rien n'a donc changé, au fond, en Section 05, au-delà des possibilités nouvelles de recrutement permises par l'action de l'AFEP.

La Section du CNU n'a pas fourni de critères clairs, et n'a même pas ouvert de débat sur cette question centrale !

Dans ces conditions, l'AFEP souhaite que le Ministère :

- exige une publication des critères précis ayant présidé aux qualifications de la Section 05 ;
- demande un réexamen immédiat des dossiers litigieux de candidats non qualifiés par un comité le plus impartial possible ;
- fournisse l'ensemble des rapports (aux candidats qualifiés et non qualifiés) à l'observatoire de l'AFEP afin de permettre une analyse précise des pratiques du CNU.

Le problème du pluralisme reste entier et le restera tant que n'évolueront pas ces critères d'évaluation (ce que rien n'indique pour l'heure) et tant qu'il n'existera pas, au niveau des universités, des instances en mesure de réaliser des recrutements pluralistes.

Rien ne changera donc durablement sans création d'une nouvelle Section au CNU car c'est un changement de structure dont la discipline a besoin !

Devant ce constat, il faut que le gouvernement aille au bout de sa logique et crée dès maintenant une nouvelle Section CNU « Économie et société » qui valorise les approches hybridant économie et sciences sociales... sans rien retirer à personne !

Pour appuyer cette demande d'action immédiate, rejoignez les 5 000 signataires, dont de très nombreuses et prestigieuses signatures internationales, qui réclament **le pluralisme maintenant !** :

<http://assoekonomiepolitique.org/petition-pour-le-pluralisme-maintenant/>

¹ Plutôt que d'être jugés « hors section » pour leur laisser une chance de bénéficier d'une nouvelle procédure mise en place par le Ministère pour ce type de dossiers, la section 05 a considéré la plupart des candidats aux frontières de la discipline comme relevant de la section pour, au final, ne pas les qualifier.